



AGNÈS BUZYN
MINISTRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

STEPHANE TRAVERT
MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE
L'ALIMENTATION

Communiqué de presse

Paris, le 12 avril 2018

**Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé,
et Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation,
ouvrent la concertation sur la prévention avec les professions viticoles.**

Agnès Buzyn et Stéphane Travert ont tenu ce jour une première séance commune d'échanges avec les représentants de la profession viticole

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de l'ambition du Président de la République d'opérer en France la « révolution de la prévention ». Accueillant favorablement la volonté des professions viticoles de s'associer aux politiques publiques de prévention, les ministres entendent conduire ces discussions dans un esprit constructif et d'ouverture.

Les ministres ont proposé un cadre de travail commun permettant de définir des mesures à même d'améliorer la lutte contre les addictions et prévenir les dommages sanitaires et sociaux qui en résultent ainsi que les moyens nécessaires à leur mise en œuvre effective. Ils ont évoqué avec les organisations viticoles les objectifs majeurs en matière de prévention, au premier rang desquels la protection des personnes sensibles (femmes enceintes avec un objectif de zéro alcool pendant la grossesse, jeunes) et l'amélioration de l'impact des messages de santé publique sur les pratiques abusives.

Ces objectifs sont clairement identifiés dans le plan national de santé publique « Priorité prévention » présenté par la ministre des solidarités et de la santé lors du comité interministériel de santé du 26 mars dernier et des travaux de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA).

Les ministres ont rappelé leur attachement à un discours public de responsabilité et de sensibilisation de la population dès lors qu'il est aussi reconnu que la consommation de vin fait partie du patrimoine gastronomique français et du rayonnement des produits des territoires français à l'international.

ENCADRE

La consommation d'alcool est un des facteurs de risques importants pour la santé de la mère et de son enfant. On estime que 700 à 1000 enfants sont concernés chaque année par le syndrome d'alcoolisation fœtale. Une des priorités du gouvernement en matière de prévention en santé est de sensibiliser les femmes enceintes à ces risques et de renforcer les messages de prévention sur l'absence de consommation pendant la grossesse.

Les publics jeunes sont particulièrement sensibles aux messages valorisant certaines consommations. A un âge où les comportements sont aisément influençables et où s'acquièrent les bonnes comme les mauvaises pratiques, il est important de raisonner la présence de messages à caractère publicitaire dans l'environnement des jeunes. De même, les messages qui alertent sur les dangers associés à la consommation d'alcool comme ceux sur les valeurs nutritionnelles des produits doivent permettre une meilleure information des consommateurs.

Contacts presse :

Cabinet d'Agnès BUZYN : 01 40 56 60 65 - sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr
Cabinet de Stéphane TRAVERT : 01 49 55 59 74 – cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr